

# MAIRIE DE MESLAY-LE-VIDAME

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 OCTOBRE 2021

**Le cinq octobre deux mille vingt-et-un** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Serge LE BALC'H, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 21 septembre 2021.

**Présents :** M. Florian BLANCHARD, M. Romain CHARLET (arrivée à 19h45), Mme Coralie GALLOT, Mme Adeline FLEURY, Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT, M. Frédéric LASNE, Mme Sylvia LAURENT, M. Serge LE BALC'H, M. Cédric LEVEILLARD, M. Jean-Christophe LINGET, M. Francis PEANNE (arrivée à 19h50), M. Romain RIBAS, Mme Virginia RICHARD.

### **Excusés ayant donné procuration :**

- M. Christophe MIGNON a donné procuration à M. Romain CHARLET
- M. Francis PEANNE (arrivé à 19h50) a donné procuration à M. Serge LE BALC'H

Le Maire, Serge LE BALC'H ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Le Maire propose au conseil municipal d'élire Monsieur Romain RIBAS comme secrétaire de séance, celui-ci accepte ces fonctions.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de sa précédente réunion du lundi 5 juillet 2021.**

**Le maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au titre de l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales**

**Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : « Autorisation de signature d'une convention pour l'utilisation par la Société du Parc Eolien de Meslay-le-Vidame des chemins communaux ». Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.**

---

**Objet : SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE CONVENTION DE SERVITUDES SUR LES VOIES ET CHEMIN DE LA COMMUNE DE MESLAY-LE-VIDAME**

VU la demande de la Société du Parc Eolien de Meslay-le-Vidame (SPEMLV) ;

Le Conseil municipal DECIDE de donner délégation de signature au Maire pour signer le document suivant, dans la mesure où la procédure est conforme au niveau des études d'impact, que l'enquête publique ait été menée à bien et que le projet ait reçu l'accord de Mme la Préfète de région :

- Promesse de convention de servitudes sur les voies et chemins de la commune de Meslay-le-Vidame. Droit de passage, de survols et de tréfonds. Au profit de la Société du Parc Eolien de Meslay-le-Vidame (SPEMLV).

En cas d'empêchement du maire, celui-ci propose au conseil municipal de décider que la présente délégation sera exercée par un conseiller élu dans l'ordre des nominations.

POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

M. le Maire ajoute qu'un constat d'huissier devra être fait sur les chemins et abords avant le début des éventuels travaux.

**Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE »  
POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL**

Le conseil municipal de Meslay-le-Vidame,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la collectivité a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la collectivité au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

*Étant précisé que la collectivité sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.*

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide :

- De l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et d'électricité, et les services associés ;
- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la collectivité dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- De prendre acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,
- D'autoriser Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- De s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité des membres présents la présente délibération.

**Arrivée de Monsieur Romain CHARLET dans la salle du conseil à 19h45.**

**Arrivée de Monsieur Francis PEANNE dans la salle du conseil à 19h50.**

**Objet : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCE IRRECOUVRABLES**

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier de la Trésorerie de Chartres métropole, le Conseil municipal étudie l'admission en produits irrécouvrables des factures d'eau suivantes :

Exercice 2013 : LETOURNEUR VINCENT

- Une pièce de 11.78 €
- Une pièce de 70.88 €

Total dû : 82.66 €

Compte tenu des motifs d'irrecouvrable, le Maire propose au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces factures d'eau pour un total de 82.66 euros et d'autoriser M. le Maire à effectuer un mandat à l'article 6541 sur le budget communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ADMET en non-valeurs ces factures d'eau pour la somme de 82,66 euros et autorise Monsieur le Maire à effectuer un mandat au compte comptable 6541 sur le budget communal.

**Objet : CONVENTION SIRP - DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE**

VU la convention tripartite annuelle entre le SIRP de Fresnay-le-Comte et Meslay-le-Vidame, la commune de Fresnay-le-Comte et la commune de Meslay-le-Vidame, ayant pour but de déterminer la contribution des communes aux dépenses du syndicat ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents lui donner délégation de signature pour la durée de son mandat pour signer le document suivant :

- Convention tripartite entre le SIRP de Fresnay-le-Comte et Meslay-le-Vidame.

En cas d'empêchement du maire, celui-ci propose au conseil municipal de décider que la présente délégation sera exercée par un conseiller élu membre du SIRP dans l'ordre des nominations.

**Objet : MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE**

Des aménagements d'importance concernant la voirie ont été réalisés au cours de ces dernières années dans le cadre de la construction du lotissement rue des Érables, modifiant le linéaire de voirie.

VU :

- Le code des collectivités territoriales, en son article L 2121-29,
- L'article L. 2334-1 à L2334-23 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT :

- Le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère de la longueur de voirie communale.
- L'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
- Les derniers aménagements de voirie réalisé sur la commune de Meslay-le-Vidame.
- La nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 5090 + 144 m linéaires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'intégrer la nouvelle voirie rue des Érables au 1<sup>er</sup> novembre 2021 dès lors que les candélabres seront posés et le nouvel éclairage public mis en service :

- D'APPROUVER le linéaire de voirie à 5234 mètres linéaires au 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- D'AUTORISER M. le Maire à déclarer le nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2021.

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1. Liste des missions des élus pour l'assurance de la mairie :

- => Tonte occasionnelle, débroussaillage, élagage et taille des haies
- => Réparation et nettoyage des routes, caniveaux et trottoirs, bâtiments communaux et cimetière, des parterres de fleurs et des mares
- => Achats de fournitures en magasin
- => Distribution de courriers
- => Visite à domicile chez les administrés
- => Préparation de repas
- => Plantation, création et entretien des espaces verts
- => Participation à des réunions extérieures
- => Organisation d'évènements et de manifestations, installation et sécurisation
- => Déplacements avec le véhicule de la mairie
- => Travaux divers avec le matériel communal
- => Risques psychologiques

### 2. Refonte des commissions : le maire siège et préside de droit les six commissions municipales.

<b>Animation (11)</b>	<b>Francis PEANNE (vice-président) et Coralie GALLOT (vice-présidente)</b> , Christophe MIGNON, Florian BLANCHARD, Frédéric LASNE, Jean-Christophe LINGET, Adeline FLEURY, Pascaline IMBAULT, Cédric LEVEILLARD et Romain CHARLET
Sport	
Culture	
Vie associative	
Fêtes et cérémonies	
<b>Aménagement (10)</b>	<b>Frédéric LASNE (vice-président) et Adeline FLEURY (vice-présidente)</b> , Coralie GALLOT, Christophe MIGNON, Francis PEANNE, Jean-Christophe LINGET, Cédric LEVEILLARD, Sylvia LAURENT et Romain CHARLET
Voirie et bâtiment	
Urbanisme	
Eau, électricité et assainissement	
Espaces verts et agriculture	
<b>Cimetière (6)</b>	<b>Francis PEANNE (vice-président)</b> , Frédéric LASNE, Coralie GALLOT, Sylvia LAURENT et Romain CHARLET
<b>Jeunesse et affaires scolaires (9)</b>	<b>Pascaline IMBAULT (vice-présidente)</b> , Virginia RICHARD, Florian BLANCHARD, Romain RIBAS, Adeline FLEURY, Francis PEANNE, Christophe MIGNON et Sylvia LAURENT
<b>Communication (7)</b>	<b>Florian BLANCHARD (vice-président)</b> , Christophe MIGNON, Pascaline IMBAULT, Coralie GALLOT, Romain RIBAS et Adeline FLEURY
<b>Finances (8)</b>	<b>Adeline FLEURY (vice-présidente)</b> , Francis PEANNE, Pascaline IMBAULT, Florian BLANCHARD, Romain RIBAS, Jean-Christophe LINGET et Sylvia LAURENT

3. Reconnaissance catastrophe naturelle inondations et coulées de boue du 19 juin 2021
4. Proposition d'une administrée pour fresque sur son mur : à voir avec les enseignants et le CMJ.
5. Alerte de la préfecture d'Eure et Loir sur la protection des élus et de leurs permanences dans le contexte des revendications anti-vaccinales
6. Remerciements pour subventions du comité des fêtes, de la bibliothèque, de l'amicale sportive et du club de football de Dammarie ainsi que suite des familles pour les fleurs offertes par la commune suite à deux décès.
7. CMJ du 11/09/2021 et du 09/10/2021 : choix des poubelles et de leurs lieux d'installation, organisation d'un après-midi jeux de sociétés ainsi que d'autres animations pour les jeunes, rédaction d'un article dans le journal communal.
8. Fibre : ouverture à la commercialisation le 16/12/2021 (travaux en avance de 4 mois).
9. Impression du bulletin municipal sur le photocopieur de la mairie (actuellement loyer trimestriel de 510€ TTC par trimestre, pour 4000 pages N/B et 1000 pages couleurs par trimestre, si dépassement 0.05€ par page couleur supplémentaire) → Accord du Conseil Municipal pour une externalisation de l'impression du bulletin municipal chez un imprimeur privé moins coûteux en janvier 2022.
10. Réédition des cartes de vœux à la population début janvier 2022 pour moins de cent euros en amont des vœux du maire et de la distribution de la Gazette n°4.
11. Vidéo-surveillance : mise en place d'un centre de contrôle communautaire vers 2024, la commune pourra installer 2 à 3 caméras autour des monuments et axes principaux de circulation vers 2023 après le passage de la gendarmerie en lien avec la CNIL pour repérage en décembre 2021.
12. Retour sur les ateliers éoliens des 7 et 28 septembre 2021 : dépôt du projet en préfecture de région avant enquête publique et mesures d'accompagnement pour valoriser le paysage.
13. Éclairage public : passage au LED sur le hameau d'Andeville et réparation des lampadaires en panne...
14. Mme RICHARD demande des renseignements concernant l'autocar du soir FILIBUS D22 : Luisant → Dammarie : suite à l'envoi d'un premier courrier, Monsieur le Maire a abordé le sujet récemment avec M. Besnard, Vice-président en charge des transports de Chartre métropole, puis a relancé ses services pour obtenir une prolongation de la ligne de bus jusqu'à Meslay le Vidame comme c'est le cas le matin et le mercredi midi, afin d'éviter une correspondance à la gare routière de Mainvillers.
15. Devis à demander pour refaire la toiture de la salle des associations puis de la mairie en 2022-2023.
16. Réunion d'organisation avec les associations, la bibliothèque et le comité des fêtes le lundi 18 octobre 2021 à 20h15 à la salle des fêtes
17. Prévoir des samedis pour les élus pour divers travaux dans la commune : retrait de déchets végétaux et nettoyage du clocher et des cloches de l'église de Meslay le Vidame, peinture du couloir de la bibliothèque et aménagement d'une descente en pierre à la mare d'Auvillers.
18. Concert du dispositif départemental Arts en scène en l'église de Meslay le Vidame le vendredi 8 octobre 2021 à 20h30 (durée : 1h10 – entrée gratuite)

**Fin de la séance : 21h40**

**Prochain Conseil Municipal : Samedi 27 novembre 2021 à 10 heures**

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021**

**SIGNATURES**

Le Maire, Serge LE  
BALC'H

Frédéric LASNE

Adeline FLEURY

Francis PEANNE

Sylvia LAURENT

Romain CHARLET

Jean-Christophe LINGET

Cédric LEVEILLARD

Pascaline IMBAULT-  
BAZEMONT

Coralie GALLOT

Florian BLANCHARD

Christophe MIGNON  
Excusé

Virginia RICHARD

Romain RIBAS